



Communiqué de presse
Clichy, le 20/06/2019

Le Comité Social et Économique de Fret SNCF interpelle la SNCF et le gouvernement et se mobilise pour l'avenir du FRET FERROVIAIRE PUBLIC en France.

-

Un pacte ferroviaire qui abîme l'emploi, la sécurité et le trafic ferroviaire. Nous savons ce que FRET SNCF coûte aujourd'hui. Pouvez-vous imaginer ce que coûtera sa disparition ?

Depuis deux ans, le Groupe SNCF subit des attaques sans précédent venant de l'extérieur comme de l'intérieur de l'entreprise. Avec, comme application aux activités de Voyageurs, les mêmes recettes que pour le transport ferroviaire de marchandises. Et si nous regardions ce qu'il se passe cette année chez FRET SNCF ?

La réforme ferroviaire de 2018 et la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 brillent par leur incapacité à faire du transport ferroviaire de marchandises un sujet majeur de nos territoires.

Le constat de plus de 10 ans de libéralisation :

En un peu plus d'une dizaine d'années, après que l'ouverture à la concurrence ait eu lieu, FRET SNCF a divisé par 3 son offre de transport dans une logique d'économies recherchées. Dans la même période, plus de 10 000 emplois ont été supprimés.

Pour quels résultats ? Des pertes structurelles en raison d'un niveau d'activité trop faible, une incapacité à relancer le trafic et un bilan dramatique pour l'ensemble du secteur.

FRET SNCF, au même titre que nombre d'entreprises du même secteur, se retrouve dans une impasse. Ses salariés sont mis à fortes contributions ce qui engendre malaises et mal-être, occasionnant par le même nombre de risques psycho-sociaux que l'entreprise ne pourra plus cacher encore bien longtemps.

L'actualité :

Le Groupe SNCF accélère son désengagement de l'activité de transport de marchandises par voie ferrée en remettant en question le train de primeurs Perpignan – Rungis au mépris des enjeux environnementaux, en procédant à de nombreuses et incessantes restructurations pour affaiblir l'outil de relance commerciale, en procédant à la filialisation de l'activité et en renonçant à son objet social

premier, à savoir un outil performant au service de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'économie du pays.

Le tour de passe-passe du Groupe Public Ferroviaire SNCF

A compter du 1^{er} janvier 2020, au nom de supposées exigences européennes, FRET SNCF va devenir filiale de droit privé... sans moyens pour autant de se développer, en gardant l'endettement historique dans ses comptes et en se mettant sous dépendance de financements bancaires.

Ce n'est rien d'autre que la mise à mort de FRET SNCF dans sa configuration actuelle : renoncement à assurer des services sur l'ensemble du territoire, renoncement à travailler pour l'ensemble des entreprises, qu'elles que soient leur taille, leur activité, leur implantation, renoncement enfin aux missions de services publics.

Quel avenir ?

FRET SNCF va disparaître.

Car rien ne permet aujourd'hui de relancer l'activité. Aucune stratégie, aucune ambition, aucun investissement structurant, aucune organisation commerciale. Les salariés, vaillants, se battent et alertent constamment car les idées existent tout comme les nouveaux marchés qu'il est possible de conquérir.

FRET SNCF va disparaître et c'est ce qu'ils veulent.

Car les milliards dépensés en raison d'une qualité de l'air dégradée, de millions de camions sur les routes, des embouteillages massifs ne seront pas comptabilisés dans les comptes du Groupe. Mais dans le quotidien des français qui auront à subir ces désagréments néfastes, tant pour leur qualité de vie que pour leur santé.

La filialisation de FRET SNCF n'est rien d'autre que la remise en question de son objet social. FRET SNCF devient une activité privée, soumise à concurrence, soumise à exigence de rentabilité.

A NOTER :

Les élu-e-s du CSE FRET tiendront une conférence de Presse le 25.06.19 devant le siège de FRET SNCF au 24 rue Villeneuve à Clichy

Entretiens possibles sur contact :

-par mail : secretariat@cheminotscsefret.com

-par téléphone : 07.50.72.12.94